



Commission thématique n°3

Prévention des risques et prise en compte des contraintes historiques

Mardi 5 novembre 2013 – 14h00

Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin



Ordre du jour



1. Introduction : Directive Inondation (DREAL)
2. Cadre de déroulement de la réunion
3. Rappels des étapes précédentes
 - Rappel des objectifs du SAGE
 - Rappel des objectifs du scénario tendanciel
 - Objectifs de la réunion
4. Objectifs fixés par la CLE
5. Synthèse
6. Perspectives

Directive Inondation

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Source : AF3V, Coulée Verte de la Deûle



Cadre de déroulement de la réunion



Cadre de déroulement de la réunion



- Rapport transmis aux commissaires le 21 octobre
- Remarques sur les **parties 1 à 6 du rapport** et son atlas transmises par écrit jusqu'au 31 octobre
- Remarques sur les **objectifs fixés par la CLE** au fil de la réunion
- Amendement et diffusion du rapport à la CLE le 18 novembre

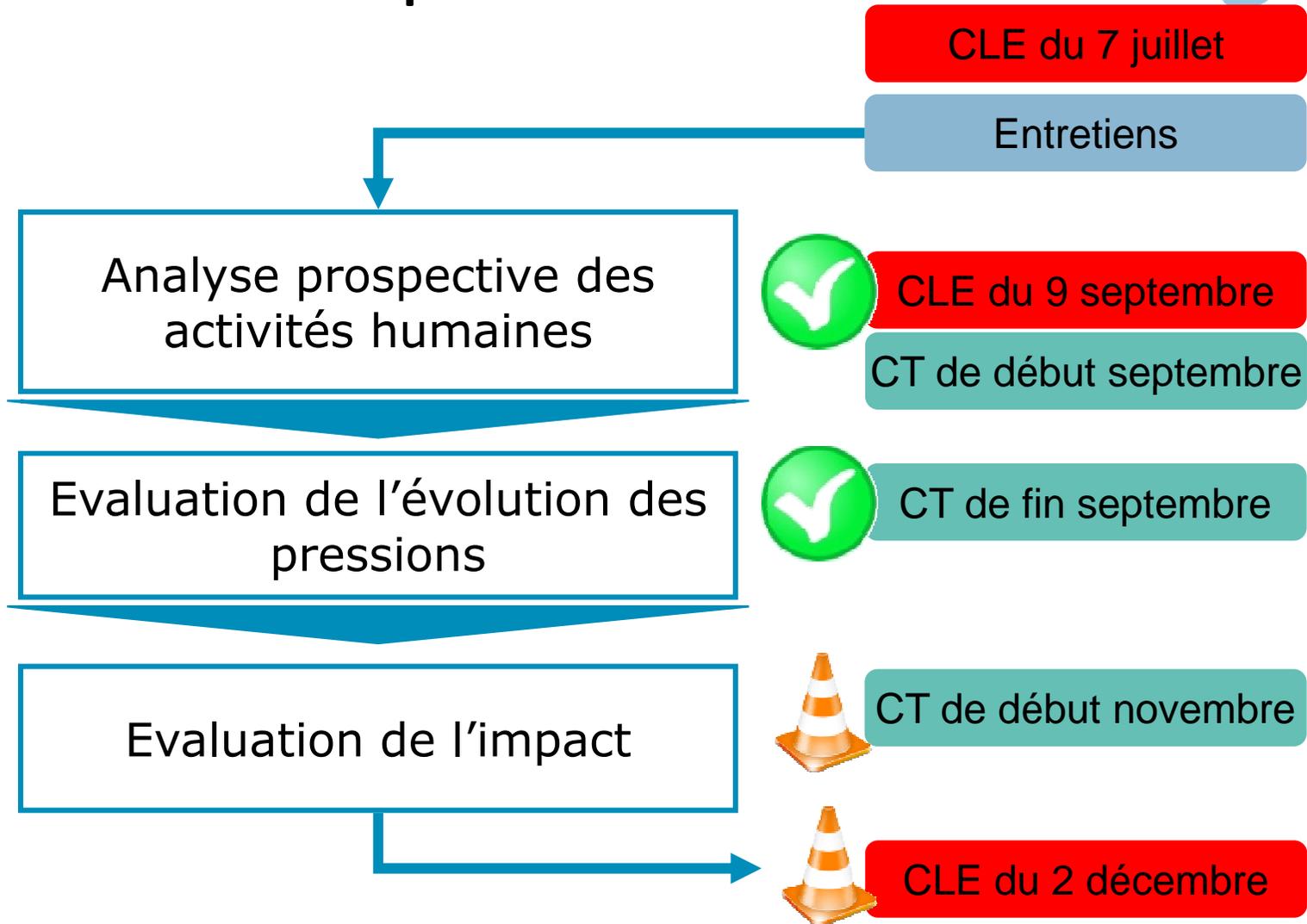


Rappel des étapes précédentes



Source : Marais de la Marque, LMCU

Rappel des étapes de concertation précédentes



Le scénario tendanciel permet-il d'atteindre les objectifs du SAGE?



- Objectifs réglementaires : DCE
 - Atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraine et superficielle
- Objectifs de la CLE : Objectifs formulés dans le diagnostic
 - Objectifs supplémentaires sur les nappes, les milieux, les risques, la conciliation des usages

Objectifs fixés par la CLE relatifs à la prévention des risques



1. Prévenir et lutter contre le risque d'inondations en:

- A. Poursuivant les plans en cours et les zonages pluviaux en parallèle de la réalisation des documents d'urbanisme;
- B. Limitant l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain;
- C. Entretien de l'ensemble des cours d'eau;
- D. Développant des ouvrages de lutte contre les inondations;
- E. Préservant les zones humides pour leur rôle de zones d'expansion de crue.

2. Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle par :

- A. La requalification des anciennes friches industrielles;
- B. Le contrôle régulier des rejets industriels.

3. Trouver une filière de valorisation des sédiments par :

- A. La poursuite de la recherche sur les filières de valorisation des sédiments pollués;
- B. L'identification d'une stratégie de gestion des sédiments à l'échelle du SAGE avec la collaboration entre VNF et les autres gestionnaires;
- C. L'identification et l'acquisition facilitée aux terrains de dépôt.

Rappel des objectifs du « scénario tendanciel »



- Evaluer l'état probable des masses d'eau et des milieux aux échéances fixées par la DCE en analysant l'évolution des activités et des pressions

Objectifs de la réunion



- Valider les alertes sur le risque de non atteinte des objectifs DCE et de la CLE



Objectifs fixés par la CLE



Source : Marais de la Marque, LMCU

Prévenir et lutter contre le risque d'inondation



A. En poursuivant les plans en cours et les zonages pluviaux en parallèle de la réalisation des documents d'urbanisme

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Elaboration du TRI Lille-Lens en cours ;• Elaboration du PPRI de la Marque en cours ;• Deux études ruissellement sur quatre communes de la CCPP ;• Elaboration du PPR ruissellement du Nord-Ouest de Lille en cours.	<ul style="list-style-type: none">• Pas de structure porteuse pour le TRI;• Nécessité de bien communiquer autour de ces outils.

Des outils présents, mais nécessité de bien communiquer



Prévenir et lutter contre le risque d'inondation



B. En limitant l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Préconisations de gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;• Guides sur la gestion des eaux pluviales et les techniques alternative rédigés sur la CAD, la CAHC et LMCU ;• Refus de tout nouveau rejet dans les réseaux pour les nouveaux projets d'aménagement sur certaines collectivités (CAHC, CAD).	<ul style="list-style-type: none">• Artificialisation maîtrisée mais continue;• Disparités sur le territoire : nécessité d'échanger sur les meilleures pratiques.

Une prise de conscience et des démarches engagées mais une réflexion trop morcelée



Prévenir et lutter contre le risque d'inondation



C. En entretenant l'ensemble des cours d'eau

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Des plans de gestion pluriannuels sur le périmètre de la CCPP et de l'USAN ;• Un schéma régional d'aménagement de la voie d'eau sur le domaine géré par VNF ;• Des actions ponctuelles sur les autres périmètres : Plan Bleu, restauration écologique de la Naviette de Seclin par LMCU, renaturation du Filet Morand et du Courant de la Motte par la CAHC, projets sur des becques par le SIABNA...	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'une vision à long terme sur de nombreux périmètres ;• Besoin de cohérence des actions entre l'amont et l'aval ;• Des difficultés foncières et financières pour mettre en place des actions de restauration

Démarches engagées mais à mettre en perspective et en cohérence



Prévenir et lutter contre le risque d'inondation



D. En développant des ouvrages de lutte contre les inondations

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Des aménagements qui seront définis dans le cadre des TRI ;• Travaux d'aménagement sur le haut bassin de la Marque par la CCPP ;• Plusieurs ouvrages prévus dans le cadre des projets de réaménagements des unités techniques d'assainissement de la CAHC.	<ul style="list-style-type: none">• Territoire très interconnecté et vision morcellée.

Beaucoup de démarches engagées, mais manque d'une analyse global tenant compte des interconnexions



Prévenir et lutter contre le risque d'inondation



E. En préservant les zones humides pour leur rôle de zone d'expansion de crue

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Enveloppe des zones à dominante humide délimitée ;• Analyse des enjeux environnementaux des zones à dominante réalisée par la DREAL montrant une richesse de certaines zones humides du territoire ;• Une délimitation fine prévue à court terme (maitrise d'ouvrage LMCU).	<ul style="list-style-type: none">• Des zones rares sur le territoire, et potentiellement menacées ;• Un niveau de protection limitée lié au manque de connaissance actuel ;• Une méconnaissance du public sur les fonctionnalités des zones humides.

Des démarches prévues à court terme à consolider dans le cadre du SAGE



Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle



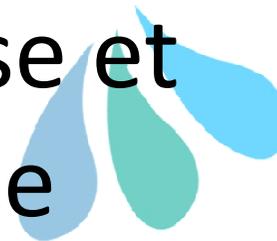
A. Par la requalification des anciennes friches industrielles

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Projets d'Intérêt Général et traitements de plus de la moitié des sites;• Requalification des anciens terrils;• Fort investissement des collectivités;• Opportunités liées au classement de l'ancien bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none">• Un nombre conséquent de friches à traiter, ce qui prend du temps et des financements ;• Un manque de suivi des impacts de ces friches.

De nombreux sites traités mais des efforts à poursuivre au vu des enjeux vis à vis de la ressource



Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle



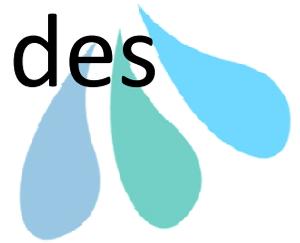
B. Par le contrôle régulier des rejets industriels

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Une réglementation stricte sur les rejets industriels : amélioration des arrêtés ICPE notamment ;• Un suivi par l'Agence de l'Eau via les redevances pollution, par les collectivités en charge des réseaux, par l'autosurveillance.	<ul style="list-style-type: none">• Des enjeux importants: 540 sur le territoire et un rebond industriel prévu par le scénario tendanciel ;• Des écarts parfois forts entre les arrêtés ICPE et les déversements effectifs.

Une réglementation efficace, mais un suivi à poursuivre et affiner



Trouver une filière de valorisation des sédiments



A. Par la poursuite de la recherche sur les filières de valorisation des sédiments pollués

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Démarche sédimatériaux soutenue par plusieurs organismes, dont VNF et LMCU qui est à la recherche d'un site pilote ;• Plusieurs projets de recherche en cours et soutenus par VNF.	<ul style="list-style-type: none">• Pas de garantie sur la faisabilité économique de ces projets ;• Une recherche portée uniquement par les maîtres d'ouvrage ayant des moyens suffisants.

Des acteurs conscients de la problématique, et des projets de recherche et développement prometteurs



Trouver une filière de valorisation des sédiments



B. Par l'identification d'une stratégie de gestion des sédiments à l'échelle du SAGE avec la collaboration entre VNF et les autres gestionnaires

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Bonne collaboration VNF-LMCU dans le cadre du Plan Bleu.	<ul style="list-style-type: none">• Plusieurs maîtres d'ouvrage isolés dans leurs démarches et sans moyens ;• Une problématique non résolue d'ici 2030.

Besoin d'une collaboration plus forte entre les maîtres d'ouvrage pour aboutir à une stratégie globale



Trouver une filière de valorisation des sédiments



C. Par l'identification et l'acquisition facilitée aux terrains de dépôt

ACTIONS ACTUELLES ET FUTURES	POINTS D'ALERTE
<ul style="list-style-type: none">• Schéma Régional des Terrains de Dépôt de VNF en cours de révision, en lien avec les nouvelles réglementations	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la réglementation des ICPE qui rend plus difficile l'acquisition d'emplacement pour les terrains de dépôt ;• Nécessité de bien communiquer autour de ce besoin, d'agir en concertation avec les élus locaux autour d'une vision globale.

Une identification réalisée, mais des difficultés concernant l'acquisition de ces terrains mettant en exergue un besoin de concertation.





Synthèse



Source : Souchez Immobilier

Synthèse sur les objectifs de la CLE



OBJECTIF	POINTS D'ALERTE	CONCLUSION
<p>Prévenir et lutter contre le risque d'inondation</p>	<p>Des outils présents, mais nécessité de bien communiquer.</p> <p>Des actions à mettre en perspective et en cohérence</p> <p>Une volonté politique de renforcer la connaissance sur les zones humides du territoire pour mieux les protéger.</p>	
<p>Limitier le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle</p>	<p>Un nombre conséquent de friches à traiter, et un suivi à améliorer.</p> <p>Une réglementation stricte concernant les rejets industriels.</p>	
<p>Trouver une filière de valorisation des sédiments</p>	<p>Des démarches et réflexions engagées, mais de fortes disparités entre les maitres d'ouvrage et pas de résolution totale du problème d'ici 2030</p>	



Perspectives



Source : AF3V, Coulée Verte de la Deûle

Calendrier



	M0					M1					M2				M3				M4				M5									
	JUILLET					AOÛT					SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE									
	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52					
Phase 1 - Elaboration du scénario tendanciel																																
Entretiens avec les acteurs du territoire	◆	◆									●	●																				
Evaluation des évolutions socio-économiques du territoire											◆	●																				
Evaluation des évolutions des masses d'eau, des milieux et des risques liés à l'eau													●	◆	●																	
Analyse des impacts socio-économiques et environnementaux du scénario tendanciel															●	◆	●		◆	●				◆	◆							
Vérification et réception des documents																																



Réunion	Date	Lieu
Bureau de la Commission Locale de l'Eau	2/12/2013 à 14h	LMCU
Commission Locale de l'Eau	2/12/2013 à 16h30	LMCU

MARQUE & DEÛLE

SaOe
Schéma
d'Aménagement et
de Gestion des Eaux



En partenariat avec :

